

Séance du 9 novembre 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le NEUF NOVEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **17**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, José LOPEZ, Pascal MIR.

Date de la convocation

02/11/2023

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Date d'affichage

06/11/2023

Patrick LEGER, a donné pouvoir à Nelly DAUDE,
Bruno SELAS, a donné pouvoir à Jérôme FRANQUES,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Pascal MIR

Délibération n° 2023/10/061 – DM n°2 – Décision Modificative portant virement de crédits

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la modification budgétaire suivante, portant virements de crédits :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D023/023 : virement à la section d'investissement	6 983.85 €			
D681/042 : dotations aux amortissements		6 983.85 €		

INVESTISSEMENT				
R021/021 : virement de la section de fonctionnement			6 983.85 €	
R2804182/040 : amortissement subventions organismes publics				6 983.85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'adopter la décision modificative portant virement de crédits, selon les termes ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ